



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2013

Soixante-septième session
Point 130 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 28 juin 2013

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/67/677/Add.3)]

67/269. Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

L'Assemblée générale,

Rappelant la section IX de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, sa résolution 66/248 A, également du 24 décembre 2011, la section I de sa résolution 66/263 du 21 juin 2012, la section I de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012 et sa résolution 67/247 A, également du 24 décembre 2012,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité concernant le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² ;
3. *Rappelle* les paragraphes 11 à 13 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'envisager d'autres options pour l'installation du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel afin de tirer pleinement parti des possibilités de synergie avec les autres entités des Nations Unies présentes dans la région et d'éviter les chevauchements d'activités ;
4. *Prend note* des paragraphes 16, 21 et 24 à 26 du rapport du Comité consultatif ;

¹ A/67/346/Add.8.

² A/67/604/Add.3.



5. *Décide* de créer un poste temporaire de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-4) et un poste temporaire d'administrateur chargé des rapports (P-3), qui seront rattachés à l'Équipe chargée des questions politiques à Rome ;

6. *Décide également* de créer un poste temporaire de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) et un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-4), qui seront rattachés au Département des affaires politiques du Secrétariat, au Siège ;

7. *Décide en outre* d'approuver un montant de 590 700 dollars des États-Unis au titre des services de consultant ;

8. *Décide* d'approuver le budget du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel pour 2013, d'un montant net de 3 624 000 dollars (montant brut : 3 808 000 dollars) ;

9. *Décide également* d'ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, des crédits d'un montant de 3 624 000 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et de 184 000 dollars au chapitre 37 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, ce dernier montant étant compensé par l'inscription de la même somme au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

*90^e séance plénière
28 juin 2013*